

# Charte d'usage du réseau informatique du lycée et de l'internet

*Les règles et obligations ci-dessous énoncées s'appliquent à toute personne utilisant des ordinateurs le réseau et les serveurs informatiques du lycée Jean Vigo et par eux, le serveur académique et le serveur Wifi LoRdi permettant l'accès à internet, puis l'Internet. L'ensemble de ce dispositif est désigné par le terme « réseau ».*

## Ressources disponibles :

- Un compte personnel pour tous les usagers qui se connectent par code et mot de passe
- Accès au réseau Magret
- Accès à l'ENT et au logiciel de notation
- Connexion au réseau Wifi LoRdi
- Espace personnel de stockage limité à l'année
- Environnement collaboratif de travail (messagerie, cahier de textes numériques, blog...)

## Conditions d'accès :

Chaque utilisateur se voit attribuer un identifiant et un mot de passe qui lui permettent de se connecter au serveur informatique du lycée. Ce même identifiant donne aussi accès au Wi Fi. Cet identifiant et ce mot de passe sont strictement personnels et confidentiels. Chaque utilisateur est responsable de l'usage qui en est fait : la communication à des tiers de ces informations engage son entière responsabilité.

## Respect des règles de la déontologie informatique

### Engagements du lycée

- Respect de la législation informatique en vigueur ( RGPD, CNIL, propriété littéraire et artistique, respect des mœurs)
- Maintien et entretien du service, sans que le lycée puisse être tenu pour responsable des éventuelles interruptions et de leurs conséquences pour les utilisateurs.
- Le lycée n'exerce ni surveillance, ni contrôle éditorial sur les messages envoyés et reçus dans le cadre de la messagerie électronique. Il ne pourra être tenu pour responsable des messages échangés
- Le lycée se réserve la possibilité de contrôler les sites visités par les élèves pour leur éviter d'accéder à des sites interdits aux mineurs ou illicites et de vérifier que l'utilisation des services reste conforme aux usages et objectifs pédagogiques.

### Engagements de l'utilisateur

Les services offerts par le réseau sont destinés à un usage professionnel, pédagogique et éducatif dans le cadre du système scolaire. Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles de déontologie, la législation en vigueur et à n'effectuer aucune opération qui pourrait avoir pour conséquence :

- De masquer sa propre identité
- De s'approprier le mot de passe d'autrui
- D'introduire des programmes nuisibles
- D'utiliser des programmes destinés à contourner la sécurité
- D'altérer les données ou d'accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau sans leur autorisation.
- De porter atteinte à l'intégrité d'un utilisateur ou à sa sensibilité, par des messages, textes ou images provocants

- D'interrompre le fonctionnement normal du réseau
- D'utiliser ou d'installer des jeux, des logiciels personnels ou professionnels dont la licence d'utilisation n'aurait pas été acquise.

### **Sanctions**

L'utilisateur qui contreviendrait aux règles précédemment définies s'expose à son exclusion du réseau ainsi qu'aux sanctions et poursuites pénales prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Textes législatifs et réglementaires :

- Règlement intérieur du lycée Jean Vigo
- Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 (modifiée en 2004)
- Loi du 3 juillet 1985 sur la protection des logiciels
- Loi du 5 janvier 1988 n° 88-19 relative à la fraude informatique
- Loi « Liberté de la presse » du 29 juillet 1881
- Loi d'orientation n°89-486 du 10 juillet 1989 modifiée par le décret n°91-173 du 18 février 1991 relative aux droits et obligations des lycéens en matière de publication.